die ökologisch-ethische Pensionskasse

Assemblée des délégué·e·s 2026

Procès-verbal

de l'assemblée ordinaire des délégué·e·s de Nest Fondation collective
du 3 septembre 2026, 15h00 au Volkshaus Zurich

Présidence	Jeannette Leuch (présidente du Conseil de fondation)
Personnes présentes	Jeannette Leuch, Jacqueline Henn, Susanna Petrone, Dina Raewel, Jacqueline Seiler, Raphael Wildi, Beatrice Zwicky (membres du Conseil de fondation) 96 personnes déléguées par 70 entreprises, Gerold Borrmann (président de la direction), Marc Novara, Frédéric Marxer, Sabrina Wicki (membres de la direction), collaborateurs·trices, candidat·e·s aux élections au Conseil de fondation ainsi que courtiers·ières, membres de la Commission des retraité·e·s et invité·e·s
Procès-verbal	Karin Messmer (service juridique)

Nest Sammelstiftung
Molkenstrasse 21
8004 Zurich

044 444 57 57
info@nest-info.ch

Nest Fondation collective
10, rue de Berne
1201 Genève

022 345 07 77
info@nest-info.ch

Ordre du jour

1. Accueil et constitution de l'assemblée des délégué·e·s (Jeannette Leuch)
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégué·e·s 2025 (Jeannette Leuch)
3. Présentation des nouveaux collaborateurs et collaboratrices de Nest (Jeannette Leuch)
4. Actualités (Gerold Borrmann)
5. Règlement de prévoyance soumis à un vote consultatif (Sabrina Wicki)
6. Placements (Marc Novara)

Pause

7. Durabilité (Sasha Cisar)
8. Élections pour le renouvellement intégral du Conseil de fondation (Gerold Borrmann)
9. Conférence de l'oratrice invitée Anina Hille
10. Mot de clôture de la présidente du Conseil de fondation (Jeannette Leuch)

1) Constitution de l'assemblée des délégué·e·s

Jeannette Leuch, présidente du Conseil de fondation, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Elle informe qu'une photographe est présente et prendra pendant l'évènement des photos qui pourraient ensuite être publiées sur le site web. Les personnes qui ne sont pas d'accord sont priées d'en informer la photographe.

La présidente constate que les convocations et l'ordre du jour ont été envoyés en bonne et due forme. Aucune objection n'est soulevée par les délégué·e·s. L'ordre du jour est approuvé à main levée par la majorité des délégué·e·s présent·e·s.

Les personnes suivantes sont proposées pour assumer des fonctions lors de l'AD:

Présidence	Jeannette Leuch
Tenue du procès-verbal	Karin Messmer

Les propositions sont approuvées à main levée par la majorité des délégué·e·s présent·e·s.

La présidente prie les délégué·e·s de toujours mentionner leur nom et celui de leur entreprise en cas de questions et propose de procéder aux questions-réponses directement à la suite de chaque présentation.

2) Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégué·e·s du 18 septembre 2025

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégué·e·s du 18 septembre 2025 est approuvé à main levée par la majorité des délégué·e·s présent·e·s.

3) Présentation des nouveaux collaborateurs et collaboratrices de Nest Fondation collective

Comme le veut la tradition, la présidente présente aux délégué·e·s les nouveaux collaborateurs et collaboratrices de Nest Fondation collective et leur souhaite la bienvenue. Depuis l'assemblée de l'année dernière, les personnes suivantes ont rejoint Nest Fondation collective:

Stephanie Cengiz	Janv. 2026, spécialiste Marketing et Communication
Nina Royer	Janv. 2026, conductrice de travaux secteur Immobilier
Sabrina Wicki	Janv. 2026, responsable de la prévoyance, membre de la direction
Sonja Herger	Mars 2026, comptabilité de la fondation
Frédéric Marxer	Mars 2026, responsable du développement des affaires, membre de la direction
Joel Pereira	Mai 2026, service à la clientèle
Petra Theodorou	Mai 2026, service à la clientèle
Monika Weymuth	Août 2026, actuaire

Elle indique que la direction est désormais composée de quatre personnes, contre trois auparavant. La composition de la direction est la suivante:

- Gerold Borrmann, directeur
- Marc Novara, responsable du secteur Placements
- Frédéric Marxer, responsable du développement des affaires
- Sabrina Wicki, responsable du secteur Prévoyance

Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la direction.

4) Actualités

Pour commencer, Gerold Borrmann, directeur général, présente les principaux chiffres clés du rapport annuel 2025. Il se plaît à souligner que la croissance de Nest se poursuit, ce qui permet de répartir les frais fixes entre un plus grand nombre de personnes. Des réserves ont par ailleurs été constituées et les coûts ont été réduits. Le degré de couverture s'est à nouveau amélioré et s'établissait à 112,8% fin 2025. Les réserves de fluctuation de valeurs prescrites par la loi ont également pu être renforcées de manière continue depuis 2023.

Les comptes annuels 2025 présentent plusieurs nouveautés. Nest applique désormais les dernières bases techniques LPP 2025 (tables générationnelles). La provision pour pertes liées au taux de conversion a été augmentée et les placements en infrastructures figurent désormais dans une rubrique distincte. La nouvelle réduction des frais administratifs constitue un succès majeur. Conjuguée à la croissance de la fondation, cette baisse des charges se traduit par une diminution des coûts par personne assurée. Nest a non seulement connu une croissance substantielle, mais a également amélioré la transparence des frais de gestion de fortune: désormais, seuls 0,21% des placements présentent des coûts non transparents.

Nest a bien démarré la nouvelle année et poursuit sa croissance. À fin août, le rendement non vérifié s'élevait à environ 5%.

Gerold Borrmann remercie le Conseil de fondation pour son engagement sans faille au cours du dernier mandat et prend congé de deux de ses membres qui ne se sont pas représentés aux élections: Beatrice Zwicky, en raison de la limite d'âge prévue dans le règlement intérieur, et David Wittwer, qui a changé d'employeur et n'est plus assuré auprès de Nest. Il se réjouit toutefois que Beatrice Zwicky continue de mettre ses compétences au service de Nest en qualité de présidente de la commission de placement.

Il cite la publication du rapport sur la durabilité comme un autre temps fort de l'année écoulée. Le portefeuille de Nest génère nettement moins d'émissions de gaz à effet de serre que les indices de marché comparables. Les placements sont sélectionnés avec soin: seuls la moitié environ des titres de l'indice de référence répondent aux critères de durabilité de Nest. Dans la nouvelle stratégie de placement, le Conseil de fondation a également davantage mis l'accent sur l'impact de ses investissements.

Pour Nest, la promotion de la formation initiale et continue des collaboratrices et collaborateurs est également une priorité. Denis Berisha, responsable de l'équipe des prestations, a obtenu son diplôme fédéral de gérant de caisse de pension.

Enfin, il revient sur quelques évolutions importantes chez Nest. La stratégie de placement a été remaniée, la communication interne a été renforcée et le service à la clientèle a été étoffé. Par ailleurs, des outils d'aide à la planification de la retraite et de nouvelles fonctionnalités sont en cours de développement sur le portail des personnes assurées Connect.

5) Règlement de prévoyance soumis à un vote consultatif

Sabrina Wicki, membre de la direction et responsable de la prévoyance, présente la révision du règlement. En introduction, elle explique qu'outre quelques modifications de fond, le règlement a fait l'objet de précisions et de simplifications et que certains termes ont été adaptés. Elle passe ensuite brièvement en revue les cinq principales modifications qui entreront en vigueur au 1er janvier 2027.

1. Ordre des bénéficiaires du capital-décès
   Désormais, les personnes assurées pourront modifier l'ordre des bénéficiaires du capital-décès au moyen d'une déclaration écrite, afin de l'adapter à leur situation personnelle.

2. Changement mensuel de plan de prévoyance
   Il sera désormais possible de changer chaque mois de plan de prévoyance, contre une fois par trimestre jusqu'à présent. Ces modifications ne pourront prendre effet que pour l'avenir, toute modification rétroactive étant exclue.

3. Rachats
   Le montant minimal de CHF 5000 exigé jusqu'ici pour les rachats destinés à combler des lacunes de prévoyance est supprimé. Par ailleurs, les rachats en vue d'une retraite anticipée seront désormais possibles à tout âge, alors qu'ils étaient jusqu'à présent réservés aux personnes de 50 ans et plus. Les personnes assurées pourront également effectuer leurs rachats de manière autonome sur le portail Connect. Il leur incombe toutefois de vérifier au préalable les éventuelles conséquences fiscales de ces opérations.

4. Perception d'une prestation de vieillesse partielle
   Le délai jusqu'ici imposé entre deux étapes de retraite partielle est supprimé. Dans ce cas également, il est recommandé de se renseigner au préalable sur les conséquences fiscales.

5. Introduction d'une rente transitoire
   Jusqu'à présent, le règlement ne précisait pas clairement si une personne assurée pouvait bénéficier d'une rente transitoire en cas de retraite anticipée lorsque son employeur n'avait pas constitué de fonds à cet effet. Cette possibilité est désormais expressément prévue, la rente transitoire étant financée par une réduction des prestations de vieillesse.

Les modifications prévues renforcent l'autodétermination, élargissent la marge de manœuvre en matière de planification et offrent une plus grande flexibilité aux personnes assurées.

Un délégué demande si ces modifications en faveur des personnes assurées ont un impact sur les frais administratifs ou les coûts liés aux risques. Sabrina Wicki répond par la négative, car ces assouplissements sont préfinancés par la personne assurée.

Un autre délégué souhaite savoir si la modification de l'ordre des bénéficiaires a des conséquences sur le statut des enfants issus d'un premier et d'un deuxième mariage. Sabrina Wicki précise que tous les enfants biologiques sont traités sur un pied d'égalité, indépendamment du mariage dont ils sont issus.

Les modifications prévues du règlement de prévoyance sont adoptées à la quasi-unanimité lors du vote consultatif à main levée.

Pour terminer, Jeannette Leuch précise que les modifications du règlement de prévoyance seront définitivement approuvées par le Conseil de fondation lors de sa séance d'octobre.

6) Placements

Marc Novara, membre de la direction et responsable des placements, présente l'évolution des placements.

L'année dernière, le portefeuille de Nest a enregistré un rendement global de 4,71%, inférieur à celui de l'indice UBS des caisses de pension, qui s'est établi à 5,98%. Cet écart s'explique d'une part par une stratégie de placement moins risquée et, d'autre part, par les résultats parfois décevants de certains gestionnaires de fortune externes. Dans le segment des actions notamment, trois mandats sur quatre ont sous-performé leur indice de référence. Des mesures ont déjà été décidées ou engagées pour remédier à ces deux situations, notamment des ajustements de la stratégie de placement et le remplacement de certains gestionnaires.

En comparaison à long terme avec l'évolution des rendements, le rendement cumulé de Nest est toutefois nettement supérieur. Sur les 20 dernières années, il est même supérieur à celui de l'indice UBS des caisses de pension.

L'année dernière, la couverture du risque de change, ainsi que les placements en actions et dans l'immobilier suisse ont contribué positivement au rendement annuel. Dans le segment de l'immobilier suisse, le changement d'expert chargé des estimations a conduit à une évaluation plus prudente. Le private equity a, quant à lui, enregistré une performance légèrement négative, principalement en raison de l'environnement du marché.

La stratégie de placement est en principe réexaminée tous les trois à quatre ans afin d'optimiser le rapport rendement/risque. La situation financière de Nest a évolué favorablement ces dernières années, avec une croissance et des rendements globalement stables. Parallèlement, la réserve de fluctuation de valeurs a été progressivement augmentée. Il en résulte une marge de sécurité supplémentaire, dont il a été possible de tenir compte lors de la révision de la stratégie de placement. La durabilité, qui occupe une place centrale chez Nest, constitue un autre axe prioritaire de cette révision. La nouvelle stratégie de placement vise ainsi à renforcer encore l'impact des placements en matière de durabilité. Elle prévoit d'accroître la part des hypothèques, des infrastructures et de l'immobilier suisse, tout en réduisant certaines positions obligataires et certains placements à l'étranger. L'une des priorités consiste à constituer un portefeuille de prêts hypothécaires suisses, en privilégiant autant que possible une approche systématiquement fondée sur des critères de durabilité.

En réponse à une question posée par un membre du public, qui demandait pourquoi les rendements n'augmentaient pas alors que l'on observe souvent une réduction de la part des obligations suisses, Marc Novara explique que le marché suisse est étroitement lié aux marchés internationaux. Son évolution dépend donc non seulement du rapport entre l'offre et la demande sur le marché intérieur, mais aussi du niveau des taux d'intérêt à l'échelle internationale. Jeannette Leuch ajoute que la demande d'obligations suisses reste relativement élevée parmi d'autres investisseurs institutionnels, notamment les compagnies d'assurance.

En réponse à une autre question portant sur la composition des placements immobiliers, Marc Novara précise que ceux-ci sont majoritairement investis en Suisse, la part de l'immobilier étranger ne représentant plus qu'environ 2% à l'heure actuelle. Les placements immobiliers suisses sont essentiellement constitués d'investissements directs, gérés par une équipe interne dédiée. Nest investit également de manière indirecte, par l'intermédiaire de fonds de placement et de fondations d'investissement, afin de garantir la liquidité au sein du portefeuille immobilier. Jeannette Leuch souligne par ailleurs que l'investissement immobilier direct permet d'influer concrètement sur la durabilité des bâtiments.

7) Durabilité

Sasha Cisar, spécialiste des placements durables, commente la présentation consacrée à cette thématique. En guise d'introduction, il rappelle que la durabilité a toujours occupé une place centrale dans la gestion de fortune. L'objectif premier est notamment d'utiliser le capital de manière à générer un rendement à long terme tout en contribuant à un avenir digne d'être vécu. Cette stratégie se traduit également par des résultats concrets. Ainsi, l'intensité carbone est nettement inférieure à celle de l'indice de référence, tant pour les actions que pour les obligations. Dans le secteur immobilier, l'empreinte carbone a encore été réduite et Nest suit une trajectoire claire de réduction, avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040. Parallèlement, les activités dans le domaine de l'actionnariat actif ont été encore renforcées, avec un accent particulier sur les questions climatiques et environnementales.

La durabilité est prise en compte à chaque étape du processus de placement, dès la sélection des investissements. Il s'agit notamment de déterminer quels placements doivent être exclus, quelles entreprises et solutions privilégier, et dans quels domaines réaliser des investissements thématiques ou à impact. Toutefois, la responsabilité de Nest ne s'arrête pas à l'acquisition d'un placement. En exerçant ses droits de vote et en dialoguant avec les entreprises, Nest assume pleinement son rôle d'actionnaire actif et cherche à susciter des changements au sein des entreprises dans lesquelles elle investit. Sasha Cisar cite notamment l'exemple d'Encavis, une entreprise qui produit de l'électricité à partir de sources renouvelables, ainsi que celui de la start-up Insolight, qui associe la production d'énergie solaire à l'agriculture, et plus précisément à la production alimentaire.

Déjà qualifiée de visionnaire par l'Alliance climatique suisse, Nest fait aujourd'hui figure de pionnière dans le domaine de la prévoyance durable et entend consolider et renforcer encore sa position de leader à l'avenir.

En réponse à la question d'un délégué, il explique que les installations photovoltaïques d'Insolight permettent de poursuivre l'exploitation agricole des surfaces situées en dessous des panneaux et génèrent, sur l'ensemble de leur cycle de vie, des émissions nettement inférieures à celles d'autres modes de production d'énergie.

8) Élections pour le renouvellement intégral du Conseil de fondation

Jeannette Leuch présente brièvement le déroulement des élections pour le renouvellement intégral du Conseil de fondation. La révision du règlement intérieur, intervenue l'année dernière, a permis d'organiser le scrutin par voie électronique pour la première fois cette année. Toutes les entreprises affiliées ont été informées de ces élections en début d'année. Conformément aux dispositions du règlement intérieur, le Conseil de fondation a constitué une commission électorale chargée d'examiner les candidatures et de vérifier que les conditions d'éligibilité étaient remplies. Auparavant, le vote ne pouvait avoir lieu que lors de l'assemblée des délégué·e·s, ce qui se traduisait systématiquement par un très faible taux de participation.

Gerold Borrmann présente ensuite les principales tâches du Conseil de fondation. En sa qualité d'organe suprême, celui-ci assume la responsabilité globale de la fondation et exerce des attributions que la loi ne lui permet pas de déléguer. Dans ce contexte, la formation continue de ses membres revêt une importance particulière. Nest en a défini les principes dans un concept de formation continue, alors que, selon une enquête de Swisscanto, seules 30% des caisses de pension disposent d'un tel dispositif.

Gerold Borrmann présente les candidats et candidates aux élections pour le renouvellement intégral du Conseil de fondation. Il souligne que le passage au vote électronique visait avant tout à démocratiser le scrutin et à favoriser une plus large participation.

Les résultats des élections pour le renouvellement intégral du Conseil de fondation sont les suivants.

Sont élus pour représenter le personnel:
Jacqueline Henn (réélue)
Susanna Petrone (réélue)
Dina Raewel (réélue)
Lukas Bühler (nouveau)

Sont élus pour représenter les employeurs:
Jeannette Leuch (réélue)
Jacqueline Seiler (réélue)
Raphael Wildi (réélu)
Dominic Illi (nouveau)

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, les personnes non élues sont inscrites sur la liste des membres suppléants. En cas de départ anticipé d'un membre du Conseil de fondation, le premier membre suppléant de la liste dont le profil correspond aux exigences du poste vacant et qui remplit les conditions d'éligibilité lui succède.

Les candidats suivants, qui n'ont pas été élus, figurent sur la liste des membres suppléants:

Représentation du personnel:
Tim Rutishauser

Représentation des employeurs:
Simon Meyer
Ulrich Walt

Jeannette Leuch rappelle que toute contestation portant sur le déroulement ou les résultats des élections doit être motivée et adressée au Conseil de fondation dans un délai de 30 jours suivant leur communication. Elle conclut en remerciant les délégué·e·s pour la confiance témoignée au Conseil de fondation actuel.

Gerold Borrmann annonce que la prochaine assemblée des délégué·e·s se tiendra le jeudi 16 septembre 2027 au Volkshaus de Zurich.

9) Conférence de l'oratrice invitée Anina Hille

Jeannette Leuch accueille la professeure Anina Hille, de la Haute école de Lucerne, invitée à donner une conférence sur le thème «Longévité – vivre jusqu'à 100 ans: quelles conséquences pour la société, le monde du travail et la prévoyance?». Depuis de nombreuses années, Anina Hille étudie l'évolution démographique et les répercussions de l'allongement de l'espérance de vie sur notre société et le monde du travail. Elle allie à ses solides connaissances acquises dans les domaines de la recherche et de l'enseignement une longue expérience de terrain.

Annina Hille explique que l'allongement de l'espérance de vie et le vieillissement de la population constituent une tendance démographique majeure, durable et largement prévisible, qui aura de profondes répercussions sur la société, le monde du travail et les systèmes de prévoyance. La Suisse figure parmi les pays où l'on vit le plus longtemps, et la population des plus de 80 ans connaît une croissance particulièrement marquée. Ce vieillissement s'explique principalement par l'augmentation de l'espérance de vie et la baisse de la natalité observée depuis plusieurs décennies. Or, de nombreux systèmes de protection sociale et de prévoyance ont été conçus dans un contexte démographique radicalement différent et subissent aujourd'hui des pressions croissantes.

L'enjeu n'est pas seulement de vivre plus longtemps, mais aussi de rester en bonne santé, de conserver sa capacité de travail et de bénéficier d'une sécurité financière aussi longtemps que possible. Avec l'allongement de la durée de vie, le modèle traditionnel fondé sur une succession linéaire de trois étapes – formation, vie professionnelle et retraite – perd de sa pertinence, tandis que la formation continue et les transitions flexibles gagnent en importance. Une proportion croissante de la population pourrait envisager de poursuivre une activité professionnelle au-delà de l'âge ordinaire de la retraite, à condition notamment de bénéficier d'une souplesse suffisante et de voir son travail apprécié et reconnu. Parallèlement, le capital accumulé doit permettre de couvrir une période de retraite plus longue, ce qui représente un défi tant pour la prévoyance individuelle que pour le financement des systèmes de protection sociale et de santé. Commencer à épargner tôt, prolonger sa vie active et préserver sa capacité de travail pourraient contribuer à atténuer les conséquences financières de l'allongement de la durée de vie. En conclusion, Annina Hille souligne la nécessité d'agir tant à l'échelle individuelle qu'institutionnelle afin de permettre à chacun de se préparer au mieux à vivre plus longtemps, sur les plans de la santé, de la vie professionnelle et des finances.

Un délégué évoque la tendance croissante à retirer les avoirs de la caisse de pension sous forme de capital, une pratique parfois encouragée par les conseillers. Il estime que cette tendance expose les personnes concernées à un avenir financier incertain et souhaite connaître la proportion actuelle des retraits en capital chez Nest. Gerold Borrmann indique que celle-ci s'élève actuellement à 38%, de nombreuses personnes assurées choisissant de ne retirer qu'un montant relativement modeste. Jeannette Leuch précise que la proportion des retraits en capital chez Nest reste inférieure à la moyenne et que ce choix dépend avant tout de la situation personnelle de chaque personne assurée.

Interrogée sur les répercussions possibles du changement climatique sur la mortalité et l'évolution future de l'espérance de vie, Jeannette Leuch renvoie aux bases techniques établies par l'experte en caisses de pension. Celle-ci analyse les données pertinentes et évalue l'évolution de l'espérance de vie pour la fondation. Par le passé, l'espérance de vie a moins augmenté qu'initialement prévu. Son évolution à long terme reste toutefois incertaine et ne peut être évaluée avec précision pour le moment. Les calculs nécessaires à cette évaluation sont effectués par l'experte en caisses de pension.

10) Conclusion de Jeannette Leuch, présidente du Conseil de fondation

Jeannette Leuch revient sur une question soumise au préalable par un délégué concernant le taux de rémunération relativement faible des avoirs de vieillesse l'année dernière.

Elle explique que ce taux dépend, d'une part, du rendement réalisé et, d'autre part, des limites fixées par la loi et la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), qui tiennent compte du niveau des réserves disponibles. Elle ajoute qu'il convient également de trouver un juste équilibre entre la constitution de réserves destinées à garantir la sécurité financière à long terme et une rémunération attractive des avoirs de vieillesse. Le Conseil de fondation a ainsi décidé d'accorder une rémunération proche du maximum autorisé et d'affecter le solde à l'augmentation des réserves. À l'heure actuelle, le rendement de Nest est comparable à celui des autres caisses de pension. Il est toutefois impossible de prévoir son évolution d'ici à la fin de l'année.

En conclusion, Jeannette Leuch souligne que la priorité absolue de Nest est, comme par le passé, de garantir durablement une prévoyance de qualité. Dans un contexte marqué notamment par l'allongement de l'espérance de vie, cet objectif exige une adaptation constante des solutions de prévoyance, des revenus de placement suffisants et des innovations ciblées.

Au cours de l'année écoulée, Nest a posé ou renforcé les bases organisationnelles nécessaires pour faire face à cette évolution, notamment en séparant les fonctions clés, en élargissant la direction et en adaptant le règlement intérieur.

À l'avenir, l'accent sera notamment mis sur l'amélioration de la durabilité, l'adaptation continue du règlement de prévoyance afin d'améliorer les prestations, le développement de modèles de rente innovants, l'optimisation continue de la stratégie de placement et la réduction durable des coûts. L'objectif est de continuer à proposer une prévoyance à la fois attractive et sûre, en garantissant la sécurité des prestations et le rendement à long terme, tout en améliorant encore la durabilité.

La présidente clôt la séance à 17h45 et remercie les délégué·e·s de leur présence et de leur intérêt pour la Fondation collective. Elle invite toutes les personnes présentes à l'apéritif.

Zurich, le 3 septembre 2026

La présidente

Jeannette Leuch
Présidente du Conseil de fondation

La rédactrice du procès-verbal

Karin Messmer
Service juridique